



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VARANGEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs : BOURGEOIS René, BAUMANN Brigitte, KUENEGEL Marie-Jeanne, LEGENDRE Gisèle, JANDIN Véronique, CUNY Francine, TESSIER Noel ; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

Absent(s) ayant donné procuration :

- Mme ROUX Lydie qui donne pouvoir à Mme BAUMANN,
- M. BENSOUA Abdelnacer qui donne pouvoir à Mme LEGENDRE

Absente excusée :

- Mme TROMPETTE Evelyne

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur Noel TESSIER est désigné pour remplir cette fonction.

Approbation

Approbation du procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du 25 juin 2019.

Aucune remarque orale ni écrite n'a été formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

20191021/01 : Finances locales. Décisions budgétaires (7.1). Décision modificative n°2

Il est rappelé la délibération du 23 Avril 2019 adoptant le budget du CCAS pour l'année 2019.

Le Président informe que le présent projet de décision modificative n°2 pour 2019 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice

La présente décision comporte principalement des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** les modifications telles que figurent dans le tableau ci-après :

DM2 - BUDGET CCAS

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D 604 : achats d'étude, prestations de services (chap. 011)		3 100,00 €		
D 6156 : maintenance (chap. 011)		1 000,00 €		
D 6247 : réceptions (chap. 011)		1 500,00 €		
D 64131 : rémunérations (chap.012)		8 000,00 €		
D 6068 : autres matières et fournitures (chap.011)	2 500,00 €			
D 61558 : autres biens mobiliers (chap.011)	5 000,00 €			
D 6257 : réceptions (chap.011)	4 500,00 €			
D 023 : Virement à la section d'investissement	1 600,00 €			
TOTAL		0,00 €		0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D 165 : Dépôts et cautionnements (chap.16)	1 500,00 €			
D 261 : Titres de participation (chap. 26)	100,00 €			
R 021 : Virement de la section de fonctionnement			1 600,00 €	
TOTAL		1 600,00 €		1 600,00 €

Adopté à l'unanimité

20191021/02 : Commande publique. Marchés publics (1.1). Autorisation à M le Président du CCAS à signer les avenants n°6 et 7 du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Rappel des faits :

Le 23 décembre 2013 un marché sur appel d'offres ouvert a été signé (type de marché : marché de services – catégorie de service

n° 1 : prestations de maintenance et d'exploitation des installations thermiques) par le biais d'un groupement de commandes entre la Ville de VARANGEVILLE et le Centre Communal d'Action Sociale de VARANGEVILLE pour une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2014.

Le marché concerne les sites suivants pour la commune de VARANGEVILLE :

- Hôtel de Ville
- Salle Charles-Clavel
- Salle Gérard Philippe
- Ecole Victor-Hugo
- Ecole Jules-Ferry
- Ecole Louise-Michel
- A.E.I.M.
- Salle des sports
- Eglise
- Foyer Louis Aragon
- Maison de la Petite Enfance

- Installations individuelles
- Par avenant n°3 au 1^{er} juillet 2015 : le Prieuré

Objet de l'avenant n°6 :

Le but du présent avenant est de modifier avec date d'effet au 1^{er} janvier 2018 les conditions d'exploitation sur 1 site :

- Hôtel de Ville

Suite aux résultats de l'année 2017, le NB et la redevance P1 de l'hôtel de ville sont modifiés comme suit :

	Base – HOTEL DE VILLE	
	<i>NB (cible contractuelle) en Kwh PCS (pouvoir calorifique supérieur)</i>	<i>Montant P1 annuel</i>
Avant 01/01/2018	141298	7006,67 €
Après 01/01/2018 suite avenant n°6	129341	6413,75 €

Objet de l'avenant n°7 :

Le but du présent avenant est d'intégrer avec date d'effet au 1^{er} novembre 2018 un site :

- **53 rue Péri (la Poste)** - chaudière murale VISSMANN VITODENS 100-W en rez-de-chaussée

L'entretien de la chaudière est intégré au présent Marché en contrepartie de la redevance annuelle suivante :

P2 : 130,00 € HT

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **DECIDE DE CONCLURE** cet avenant
- **AUTORISE**, dans le cadre du groupement de commande, M. le Président du CCAS dont le siège social est fixé 11, rue Gambetta à VARANGEVILLE à signer les avenants n°6 et 7 relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec l'entreprise mandataire ENGIE – COFELY dont le siège est situé 1 place des Degrés – 92800 PUTEAUX et représentée par Monsieur le Directeur Régional Nord-Est - Agence Lorraine.

Adopté à l'unanimité